

6^{ème} CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'EURE POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

- Article 21 Loi NOME -

Organisation – Qualité – Investissements

**Concessionnaires GAZ :
GRDF / GEDIA / ANTARGAZ - FINAGAZ**



**Réunion du 26 juin 2017 à 14h30
sous l'égide de M. le Préfet de l'Eure**

SOMMAIRE

PREAMBULE

SYNTHESE

PARTIE I : L'ACTIVITE GAZ SUR LE DEPARTEMENT TOUS CONCESSIONNAIRES CONFONDUS	9
I/ LES RESEAUX	9
1- Le patrimoine	9
a. Le Linéaire (km)	9
b. Le linéaire d'extension de réseau (km) réalisé	9
2- Les clients	10
3- Les travaux	10
4- La sécurité	11
Les incidents et les causes	11
II/ UN CONTROLE DYNAMIQUE DU SIEGE, AUTORITE CONCEDEANTE.....	11
PARTIE II : GRDF.....	14
I/ LES RESEAUX	14
1- Les chiffres clés de la concession	14
2- Le patrimoine de la concession	14
3 - Les investissements réalisés en 2014, 2015 et 2016	15
4- Les clients et les consommations.....	16
5 - Les résultats de la sécurité.....	17
II- L'EVOLUTION DU RESEAU DE L'EURE 2017/2018/2019	18
III- LES ENJEUX GRDF.....	19
1- La sécurité industrielle :.....	19
2- Le réseau : vecteur de performance énergétique.....	20
PARTIE III : GEDIA.....	22
I- LES RESEAUX.....	22
1- Le patrimoine.....	22
3- Les investissements réalisés.....	23
4- Dépenses de maintenance du réseau en €	23
5- Les résultats liés à la politique de sécurité.....	24
II- L'EVOLUTION DU RESEAU	25
1- Bilan 2016.....	25
2- Le programme travaux 2015/2016.....	25
3- Projet 2017.....	25

III- LES ENJEUX	25
PARTIE IV : ANTARGAZ.....	26
I- LES RESEAUX.....	26
1- Les points clés de la concession	26
2- Le patrimoine.....	26
3- Les investissements réalisés en 2016.....	26
4- Les clients et les consommations.....	27
5- Les résultats liés à la politique de sécurité.....	27
6- La satisfaction des clients	27
II- L'EVOLUTION DU RESEAU	27
III- LES ENJEUX.....	28
PARTIE V : FINAGAZ.....	29
I- LES RESEAUX.....	29
1- Le patrimoine.....	29
2- Les investissements 2016.....	30
3- Les clients et les consommations.....	30
4- Les résultats liés à la politique de sécurité.....	30
5- Les objectifs de moyens et longs termes de FINAGAZ :	30
II- L'EVOLUTION DU RESEAU	30
ANNEXES	31

Préambule

L'article 21 de la loi du 7 décembre 2010¹ institue les conférences départementales, placées sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants (gestionnaires de réseaux de distribution et autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution de gaz de chaque département.

Pour rappel, les réseaux publics de distribution de gaz naturel ne sont pas propriétés des concessionnaires mais celles des Collectivités Locales qui ont transféré la compétence gaz au SIEGE. Ainsi, en tant qu'autorité concédante, le SIEGE négocie, conclut et contrôle l'application des contrats de concession de la distribution publique de gaz au terme desquels les gestionnaires de réseaux développent et exploitent le réseau de distribution de gaz naturel ou propane sur les territoires concernés.

La distribution publique de gaz n'étant pas soumise à un caractère d'obligation au bénéfice de l'utilisateur quel qu'il soit et où qu'il soit, elle est soumise à des critères de rentabilité. Le territoire du département de l'Eure est donc organisé en plusieurs concessions. Du fait de sa technicité particulière, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau est exclusivement de la responsabilité des concessionnaires qui garantissent la qualité et la sécurité du service.

A ce jour, 184 communes « historiques » sont desservies en gaz (166 en gaz naturel et 18 en propane) suite à la signature de 13 contrats de concessions entre le SIEGE et les différents opérateurs, notamment depuis 2005. La notion de communes historiques permet de s'affranchir de l'impact des communes nouvelles sur le régime concessif. L'article L2113-5 du CGCT mentionne que « les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ». Il s'ensuit que les communes déléguées sur lesquelles il n'y a pas de contrat ne peuvent être momentanément et en l'absence de précision du législateur considérées comme desservies au travers du mécanisme de fusion avec un territoire desservi.

Enfin, la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TCEV) du 17 Août 2015 se fixe pour objectif d'améliorer la coordination des investissements sur les réseaux de distribution énergétique, notamment le gaz et l'électricité, puis la coopération entre les acteurs de ces politiques publiques (Région, EPCI-FP, collectivités en charge de l'urbanisme, AODE). La création de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie par le SIEGE en décembre 2015 permet de renforcer cette coopération initiée en conférence NOME.

Comme chaque année, la préparation de cette conférence départementale a fait l'objet d'une concertation entre le SIEGE et les gestionnaires de réseaux gaz du département afin d'aboutir à un document unique permettant d'obtenir une vision globale du développement de cette énergie sur le territoire eurois tenant compte des objectifs de la loi sur la transition énergétique (loi TECV).

L'attention est attirée sur le fait que les sociétés ANTARGAZ et FINAGAZ ont récemment fusionné. Il n'y a donc plus que 3 gestionnaires de réseau gaz sur le département depuis le 01.01.2017. Néanmoins, pour la compréhension des données fournies dans le document, les parties distinctes ANTARGAZ et FINAGAZ subsistent puisque les contrats de concessions restent séparés et avec des clauses différentes de gestion du service public.

Après une présentation synthétique de l'état du réseau au 31.12.2016, le rapport présente la stratégie du SIEGE mise en œuvre et souhaitée puis synthétise les différents indicateurs de développement des réseaux ainsi que les priorités d'investissement de chacun des concessionnaires.

¹ Codifié à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales

Synthèse

➤ **Le cadre législatif**

L'article 21 de la loi du 7 décembre 2010, dite loi NOME¹, vise à favoriser la coordination entre l'autorité concédante et le gestionnaire de réseau maître d'ouvrage afin de renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements sur le réseau au service de la sécurisation des réseaux et de sa performance.

Ainsi instituée dès 2012 dans le département de l'Eure, la conférence départementale tend à établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements qui repose sur :

- un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux adressé par les concessionnaires au SIEGE, autorité organisatrice ; ces documents prennent la forme de comptes rendus annuels de concession remis chaque année à l'autorité concédante avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice ;
- un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution, établi par le SIEGE sur la base de ce compte-rendu ;
- un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux.

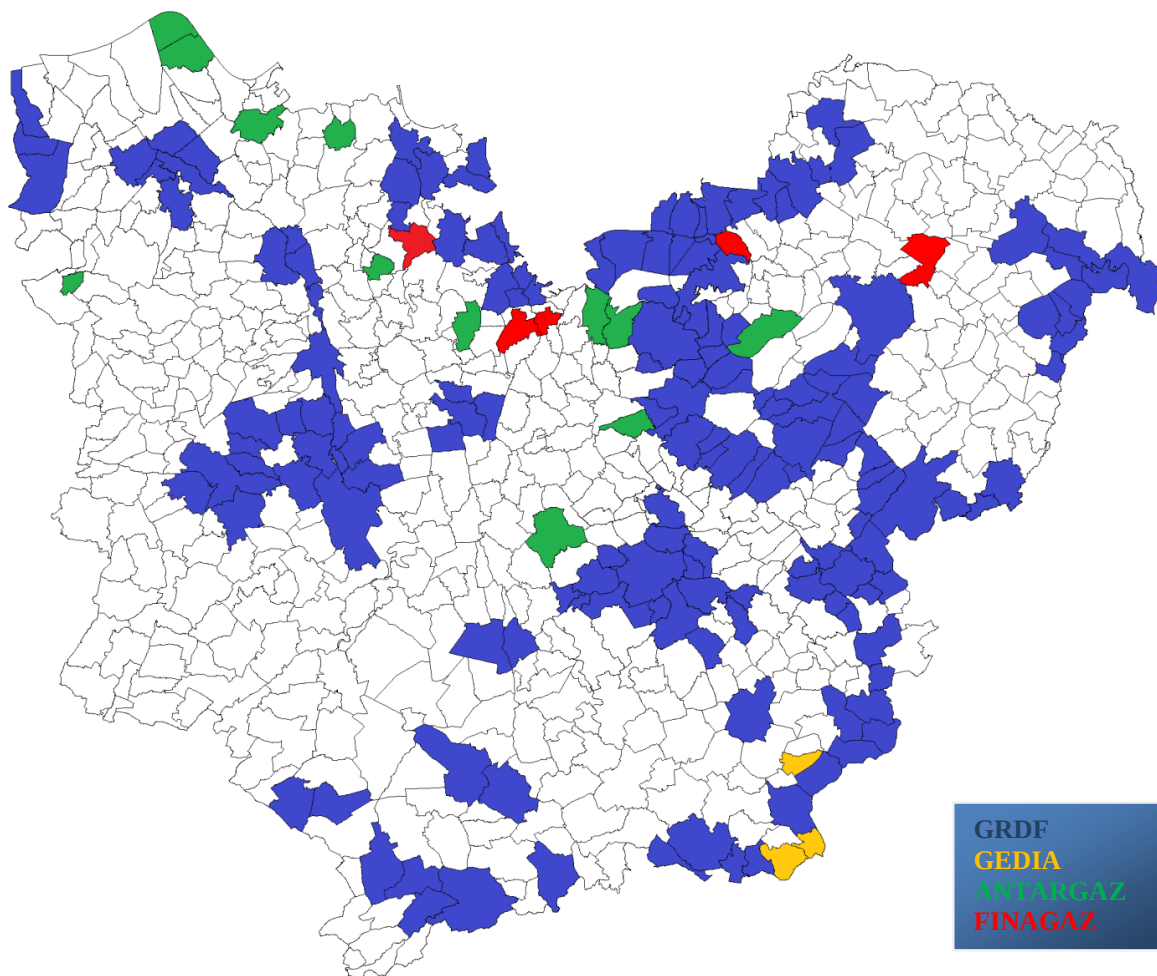
➤ **Les contrats de concession**

Le SIEGE 27 organise depuis 1949 la distribution publique du gaz pour l'ensemble des communes de l'Eure. Au-delà des économies de moyens qu'il suppose, ce transfert conduit le SIEGE à exercer prioritairement les missions suivantes : défendre les intérêts et les droits de l'utilisateur de ce service public et contrôler le bon accomplissement par les concessionnaires des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession.

Les différents contrats signés sont les suivants :

Concessionnaires				
Total communes concédées	164 communes	3 communes	12 communes	5 communes
Nombre de communes concédées par contrat	- 139 communes : convention du 22.12.1997 (durée 30 ans) - 13 communes : convention du 12.01.2005 (durée 30 ans) - 3 communes : convention du 27.12.2006 (durée 30 ans) - 2 communes : convention du 26.07.2007 (durée 30 ans) - 2 communes : convention du 25.01.2008 (durée 30 ans) - 4 communes : convention du 11.01.2010 (durée 30 ans) - 1 commune : convention du 19.12.2016 (durée 30 ans)	- 2 communes : convention du 21.12.2001 (durée 30 ans) - 1 commune : convention du 20.12.2006 (durée 30 ans)	- 1 commune : convention du 10.01.2005 (durée 25 ans) - 7 communes : convention du 13.12.2006 (durée 30 ans) - 3 communes : convention du 14.12.2009 (durée 30 ans) - 1 commune : convention du 08.07.2016 (durée 30 ans)	- 5 communes : convention du 14.12.2009 (durée 30 ans)

COMMUNES CONCEDEES DU DEPARTEMENT DE L'EURE



Nombre de clients GAZ	76 813
Population des 184 communes desservies	402 423 <i>soit 65.4 % de la population totale du département</i>
Nombre de client / population des communes desservies	19 %

Il est à noter que le nombre de communes concédées est de 184 sur les 675 (au 31/12/16 hors communes nouvelles) que compte le département, soit 27 %.

Les différents concessionnaires assurent la mission d'exploitation et de développement du réseau public de distribution de gaz sur le département de l'Eure ; à ce titre, ils ont la responsabilité de définir et de mettre en œuvre les politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution afin de permettre le raccordement des installations des consommateurs.

Les principales missions de service public confiées aux concessionnaires au travers des contrats de concession sont :

- Concevoir, construire, exploiter et entretenir,
- Gérer l'accès, acheminer,
- Développer le réseau de distribution de gaz naturel.

Dans une double logique d'amélioration constante du service public et d'organisation de la transition énergétique, l'exercice du contrôle de la concession conduit ensuite le SIEGE 27 à examiner la qualité du service rendu à l'utilisateur, à vérifier l'évolution des ouvrages et les données comptables et financières des concessions d'une part et concourir au développement du mix énergétique d'autre part.

➤ ***Le développement des réseaux***

Les objectifs pour 2017 sont, d'une part pour le SIEGE de suivre la réalisation des travaux suite à l'attribution de la dernière délégation de service public 2016 sur deux communes. Pour rappel, la commune de LA CHAPELLE REANVILLE a été concédée à GRDF et la commune d'HONDOUVILLE à ANTARGAZ. Concernant le déploiement du réseau sur la commune de la CHAPELLE REANVILLE, le SIEGE et GRDF ont coordonné leurs actions afin que la commune puisse avoir la possibilité de réhabiliter énergétiquement un lotissement de 110 maisons.

Sur la requête de l'ex Intercom du Pays Brionnais (aujourd'hui Intercom Bernay Terres de Normandie), le SIEGE entend développer le réseau sur la ZAC de Maison Rouge de façon à soutenir l'activité économique du secteur (voir PARTIE I / II). Un processus de délégation de service publique est lancé depuis le début de l'année 2017 sur les communes de Bosrobert, Bonneville-Aptot, Malleville-sur-le-Bec, Saint Eloi de Fourques, Bec Hellouin à minima.

➤ ***Le mix énergétique***

Le SIEGE et GRDF ont examiné depuis 2016 les voies et les moyens d'organiser le mix énergétique par secteur géographique desservi, l'objectif étant de faciliter l'émergence d'unités de méthanisation locales directement raccordées sur le réseau de distribution. 7 secteurs géographiques présentent des potentialités d'injection directe sur lesquels le SIEGE va lancer des études de gisement en relation étroite avec la Chambre d'Agriculture et les EPCI-FP volontaires.

D'autre part, la poursuite de la politique d'investissement des concessionnaires reste un objectif constant entre le SIEGE et les concessionnaires. Au cours de sa séance du 26 novembre 2016 le SIEGE a décidé d'accompagner les territoires désireux d'étendre le réseau en apportant une contribution à l'équilibre B/I conformément aux orientations de la loi TECV.

➤ ***La sécurité des réseaux***

Enfin, la sécurité du réseau de distribution est toujours une priorité. Elle passe par la maintenance des ouvrages et des investissements réalisés en matière de développement et de modernisation. Ces investissements, qui concernent aujourd'hui exclusivement GRDF seront poursuivis de façon à répondre au mieux à l'augmentation de la demande en énergie et à la sécurité des ouvrages.

PARTIE I : L'ACTIVITE GAZ SUR LE DEPARTEMENT TOUS CONCESSIONNAIRES CONFONDUS

I/ LES RESEAUX

A partir des Comptes Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC), il est possible d'obtenir une vision globale des informations relatives au gaz sur le territoire eurois, tant sur le patrimoine que sur la clientèle, les travaux et les mesure de sécurité.

1- Le patrimoine

Les concessions regroupent le territoire de 184 communes du département de l'Eure.

Pour rappel, le patrimoine de la concession est composé des conduites de gaz moyenne pression et basse pression pour la distribution publique de gaz en réseau et de tous les organes qui sont mis en place pour assurer la sécurité d'approvisionnement et la sécurité des personnes et des biens.

Les conduites moyenne pression sont exploitées principalement à une pression de 4 bars. Ce sont les canalisations les plus présentes sur le territoire de la concession.

Le réseau de distribution de gaz naturel est composé des :

- Postes de détente réseau : la fonction est d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation des réseaux.
- Canalisations : permettent le transit du gaz naturel depuis les postes de détente jusqu'aux branchements des clients.
- Branchements : relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels. Ils peuvent être munis d'un détendeur, si la pression a besoin d'être diminuée.
- Conduites montantes (tuyauterie verticale) ou d'immeuble (tuyauterie horizontale) alimentant les immeubles collectifs.

Le réseau de distribution de gaz propane est constitué des :

- Citernes de stockage (enterrées ou non, selon la compatibilité des sols)
- Canalisations : permettent le transit du gaz propane depuis les citernes de stockages jusqu'aux branchements des clients.
- Branchements : relient les canalisations aux habitations, immeubles, sites tertiaires ou industriels.
- Conduites montantes (tuyauterie verticale) ou d'immeuble (tuyauterie horizontale) alimentant les immeubles collectifs.

a. Le Linéaire (km)

	2014	2015	2016
Total	2 070	2 088	2 097

b. Le linéaire d'extension de réseau (km) réalisé

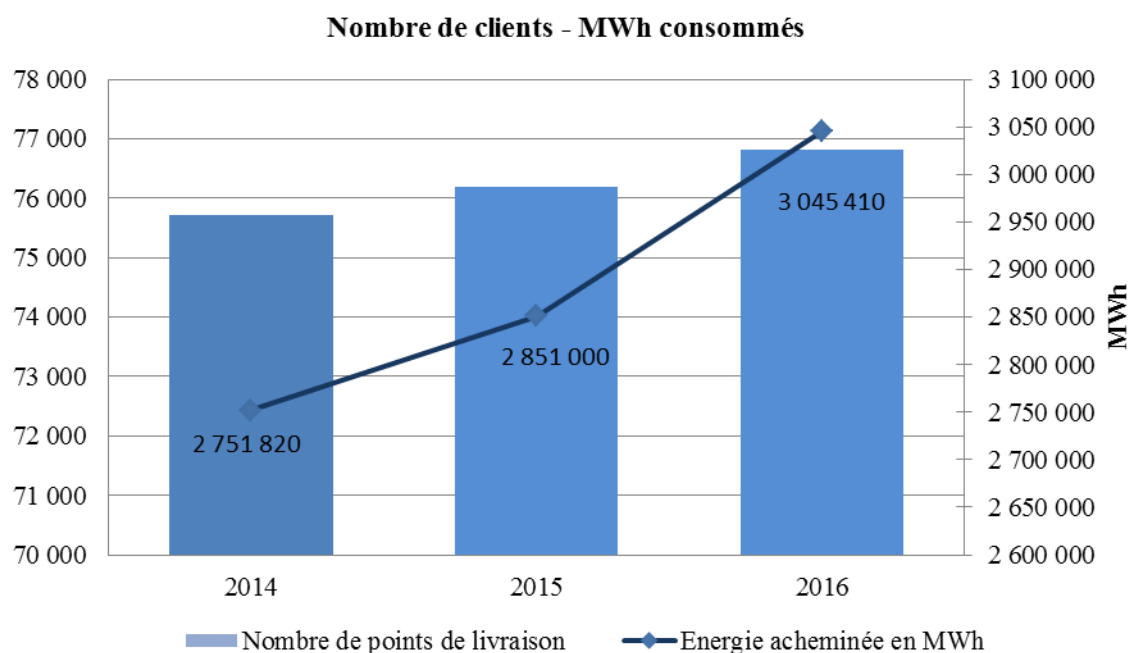
	2014	2015	2016
TOTAL DEPARTEMENT	7	18	9

Le linéaire d'extension ne correspond pas obligatoirement à l'évolution du patrimoine car il faut tenir compte du linéaire déposé lors d'opérations de renouvellement.

2- Les clients

➤ Les consommateurs de la concession

	2014	2015	2016
Nombre de points de livraison	75 548	76 182	76 813
Energie acheminée en MWh	2 721 120	2 851 372	3 045 410



Le nombre de consommateurs a augmenté une nouvelle fois cette année, influençant de fait la consommation à la hausse.

3- Les travaux

➤ Evolution des investissements en k€

	2014	2015	2016
TOTAL	3 200	3 839	3 993

Le montant des investissements évolue à rythme constant depuis plusieurs années, sauf en 2014 au cours de laquelle une baisse a été constatée. La tendance revient à la hausse du fait notamment de la réalisation des investissements prévus en 2015 et réalisés en 2016. Les investissements relatifs à l'attribution des deux dernières concessions ne sont pas encore visibles car les travaux ne seront réalisés que fin 2017, début 2018.

4- La sécurité

Les incidents et les causes

	2014	2015	2016
TOTAL INCIDENTS	1 084	1 199	1 059

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre d'incidents a légèrement diminué. Toutefois, le nombre d'incidents reste haut, la sécurité reste donc un axe prioritaire, notamment avec la poursuite d'organisations de réunions de sensibilisation à la sécurité à proximité des réseaux auprès des élus et des entreprises car le nombre de dommages aux ouvrages a quant à lui augmenté en 2016, passant de 30 à 45 (voir partie GRDF).

Une nouvelle fois cette année, le SIEGE a demandé à GRDF de renforcer sa vigilance en interne de façon que les techniciens GRDF soient systématiquement présents lors des réunions de piquetage lorsque le SIEGE est maître d'ouvrage d'une opération d'effacement de réseaux.

II/ UN CONTROLE DYNAMIQUE DU SIEGE, AUTORITE CONCEDEANTE

1- Une volonté affirmée de développement

Le SIEGE a été le premier syndicat de France en 2005 à signer un contrat de concession avec un autre opérateur que GRDF afin de desservir en partie un territoire communal pour la desserte de gaz combustible en réseau public.

Fort de ce succès, le SIEGE a poursuivi cette démarche en lançant régulièrement des procédures de délégation de service public, 13 contrats ont été signés depuis 2005, dont les deux derniers en 2016. Ces démarches ont permis notamment la réalisation de réseaux publics de gaz propane sur le territoire de communes trop éloignées du réseau de gaz naturel, permettant ainsi aux administrés de pouvoir bénéficier de cette énergie.

La dernière délégation de service public a permis de concéder 2 nouvelles communes sur le département, l'une en gaz naturel (La Chapelle Réanville, aujourd'hui fusionnée avec Saint Just et Saint Pierre d'Autil en une commune nouvelle dite La Chapelle Longueville) et la seconde (Hondouville) en propane.

Afin de poursuivre cette démarche de développement et conformément à la décision de la dernière assemblée du Comité syndical, une nouvelle délégation de service public (DSP) a été lancée début 2017 de façon à élargir le spectre énergétique sur les communes dépourvues de réseau gaz. Cette dernière DSP fait suite à la requête de la Communauté de Communes du Roumois Seine d'élargir l'offre énergétique de la ZAC industrielle de Maison Rouge, sise à Bosrobert. Un premier industriel est déjà fortement intéressé au projet et plusieurs communes concernées par la procédure : Bosrobert, Bonneville-Aptot, Malleville-sur-le-Bec, Saint Eloi de Fourques, Bec Hellouin.

2- Un partenariat renforcé avec les concessionnaires

Parallèlement à la recherche de desserte de nouveaux territoires, le SIEGE est partenaire des concessionnaires présents dans le département afin de densifier les réseaux existants. Ainsi, un travail régulier d'échange d'information entre le syndicat, le gestionnaire de réseau et la commune s'est institué afin répondre le plus rapidement possible aux demandes d'extensions du réseau.

Dans cette logique, le SIEGE s'est engagé, à transmettre son programme annuel de travaux d'enfouissement sur le réseau de distribution publique d'électricité afin de favoriser la coordination de travaux pour la desserte de nouvelles zones sur les communes concédées. Une communication au fil de l'eau est également réalisée de la liste des travaux d'extensions électriques dont il est maître d'ouvrage afin que les gestionnaires gaz puissent anticiper les nouvelles demandes de renforcement et être plus réactifs ; la même demande a été faite à ENEDIS afin qu'elle en fasse de même dans sa zone d'intervention.

Concernant toujours la densification des réseaux existants, le SIEGE a pris la décision de participer financièrement et sous certaines conditions à des opérations d'extension du réseau de distribution. Ainsi, depuis 2016, un budget dédié est disponible pour des opérations qui, du fait du taux de rentabilité en dessous de 0, ne pouvaient pas être réalisées par le gestionnaire. Ces opérations sont recensées par le concessionnaire et étudiées conjointement avec le SIEGE qui décide ou non de participer au financement des travaux en accord avec la commune concernée. Le SIEGE finance 80% du montant nécessaire pour que l'opération atteigne le seuil de rentabilité, les 20% restants étant financés par la commune.

Concernant plus particulièrement GRDF, principal concessionnaire du département, les objectifs communs supplémentaires sont :

- de collaborer à l'amélioration de la sécurisation des réseaux à partir de sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages,
- de garantir la cohérence des actions entreprises tant par GRDF que par le SIEGE 27 au bénéfice du développement du réseau public de distribution de gaz naturel de l'Eure,
- de procéder à un échange régulier d'information dans le but de développer des projets dans le cadre de la transition énergétique.

Sur ce dernier point, et plus particulièrement concernant le biogaz, le SIEGE est à l'écoute sur le département de l'Eure des porteurs de projets pouvant donner lieu à injection sur le réseau de distribution de gaz. En effet, le SIEGE a déjà lancé actuellement un marché d'études afin d'obtenir une vision globale du département en matière de gisement pour projets d'unités de méthanisation. 4 premières grandes zones ont d'ores et déjà été identifiées en ce qu'elles permettent, moyennant un maillage technique financé par le SIEGE d'équilibrer la capacité d'injection/consommation du réseau de distribution. Les études de gisement vont commencer sur les secteurs de Verneuil, Bernay, Rugles et Pont-Audemer sur lesquels une conjonction d'intérêts entre réseaux et capacité de production semble se dessiner.

3- Des constats partagés

Malgré les démarches conjointes sus mentionnées, les parties s'accordent sur les constats suivants qui limitent le développement des réseaux sur le département :

- *Les difficultés d'extension des réseaux existants* : Le gaz est une énergie considérée comme économique. Aujourd'hui, la concurrence énergétique favorise l'énergie gaz suite aux différentes dispositions législatives et réglementaires concernant les économies d'énergie notamment avec les lotissements labellisés Label BBC-effinergie². Toutefois, le paradoxe réside dans le fait que les clients potentiels consommeront moins et lorsque les projets sont éloignés des réseaux existants, le nombre de consommateurs nécessaires pour atteindre un B/I (ratio bénéfices sur investissements) positif est plus important. Ainsi, les projets ayant une chance d'aboutir se raréfient sauf à contribuer financièrement à l'équilibre du ratio réglementaire. Depuis la décision du SIEGE d'intervenir financièrement sur certaines opérations afin de favoriser le développement des réseaux sur les zones en limite de rentabilité, un nouveau projet a pu émerger à Epreville Près Le Neubourg.

² Le label BBC-effinergie® est visé à identifier les bâtiments neufs ou parties nouvelles de bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 : réduire les émissions de gaz à effet de serre par 4 (arrêté ministériel du 3 mai 2007). A savoir un objectif de consommation maximale pour les constructions résidentielles neuves fixé à 50 kWhep/m²an.

- *La problématique des DSP* : Malgré le fait que la desserte gaz en réseau public sur les communes est une opération neutre financièrement pour celles-ci, la majorité des communes euroises non encore desservies ne montre que peu d'intérêt pour le moment à voir développer cette énergie sur leurs territoires (9 demandes lors de la dernière procédure). Les causes peuvent être diverses : développement d'autres énergies, augmentation générale des prix du gaz.

Parallèlement, le SIEGE souligne le manque d'appétence des GRD à répondre aux DSP lancées par la collectivité (4 candidatures, 2 offres après négociations sur 2 communes). Au vu de ce constat, le SIEGE a fait évoluer les modalités techniques et financières de ses documents de consultation.

- *Les perspectives de la loi dite de « transition énergétique »* : malgré la volonté conjointe du SIEGE et de GRDF de favoriser les projets d'injection, le nombre de projets potentiellement réalisables reste limité et encore au stade de pré-étude à ce jour. Le recensement des potentiels d'injection a été réalisé par GRDF (voir annexe – « Carte des potentiels d'injection de biométhane »). Les parties restent à l'écoute et à la disposition des initiatives euroises en étroite coopération avec les services régionaux qui ont la responsabilité de décliner les orientations politiques du futur SRADDET.

PARTIE II : GRDF

I/ LES RESEAUX

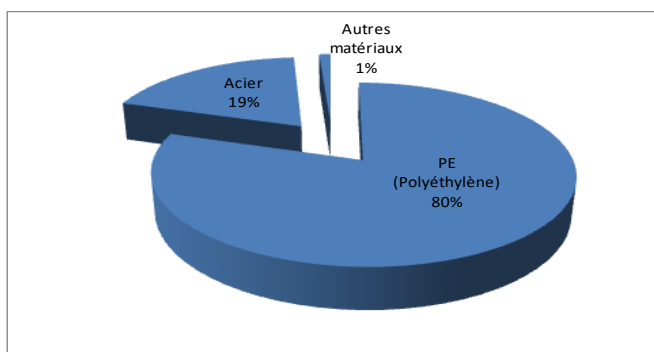
1- Les chiffres clés de la concession

Au 31 décembre 2016, les chiffres clés de la concession sont les suivants :

- 6 contrats de concessions signés entre le SIEGE et GRDF,
- 162 communes desservies en gaz naturel,
- 2 050 Km de réseau,
- 76 123 clients,
- 3 031 874 MWh acheminés par GRDF,
- 3,888 M€ d'investissements par GRDF sur le réseau de distribution de gaz,
- Une redevance de fonctionnement R1 de 376 537 € versée par GRDF à l'autorité concédante

2- Le patrimoine de la concession

Au 31 décembre 2016, le patrimoine de la concession se compose de 132 postes de détente de distribution publique et de 2 050 km de réseau répartis de la manière suivante, par matière et par pression:



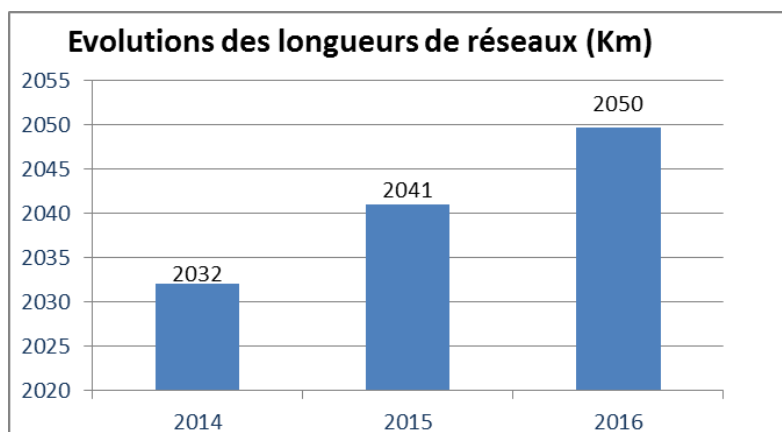
Longueur de réseaux par matière :

- PE = 1 645 km,
- Acier = 385 km,
- Autres = 20 km

Et par Pression

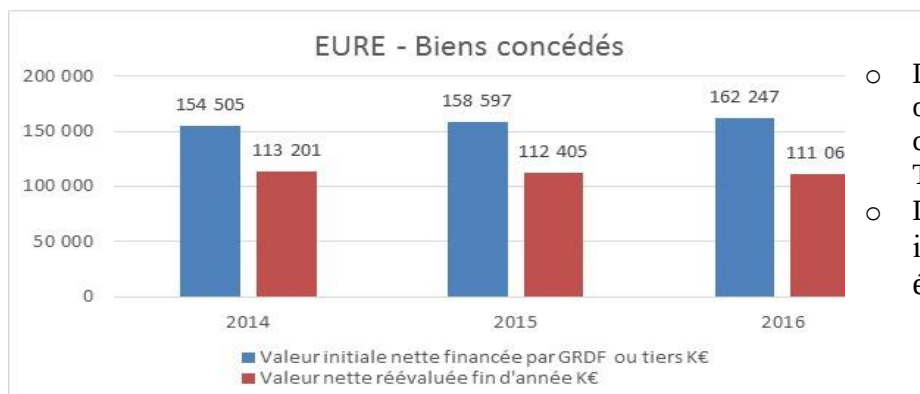
- BP (Basse Pression) = 34 km
- MP (Moyenne Pression) = 2 016 km → 98% du réseau est en Moyenne Pression

Le réseau de la concession a évolué de 18 km sur les 3 dernières années, selon le graphique suivant :



Le nombre de postes a légèrement diminué entre 2015 et 2016 ; il est passé de 134 en 2015 à 132 en 2016, dû aux changements de pression du réseau.

La valeur du patrimoine (en k€) :



- La **valeur initiale** est la valeur d'un ouvrage concédé au moment de sa construction financée par GRDF ou Tiers.
- La **valeur nette réévaluée** est la (valeur initiale moins l'amortissement économique réévalué)*inflation

3 - Les investissements réalisés en 2014, 2015 et 2016

Les investissements sont rapportés suivant deux approches : les mises en service dans l'année (i.e. immobilisations) et le flux de dépenses de l'année (i.e. décaissés).

Les investissements des mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations en 2016. Ils sont présentés en 2 grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- sur les autres biens : il s'agit de la quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'informations).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (i.e. décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas délibérément choisis par GRDF. Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation est juste.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements imposés par la réglementation au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle. Ils sont prévisibles à 2 ou 3 ans. Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères liés à la sécurité des personnes, à la continuité de service et au maintien en conditions opérationnelles des ouvrages et la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.
- Les prévisions d'investissements Modernisation de la cartographie et Compteurs et télérelevé sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.

Les prévisions d'investissements Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) et Système d'information sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon le cas, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL (Points De Livraison, proche de la notion de client) de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national

En 2016, GRDF a investi 3 888 K€ sur le territoire de l'Eure (voir détail des mises en services 2016 dans le fichier joint en annexe).

Investissement gaz - EURE	2014 K€	2015 K€	2016 K€	Prévision 2017 K€	Prévision 2018 K€	Prévision 2019 K€
Développement du réseau	2 056	2 295	2 085	3 730	2 000	1 980
Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	56	239	115	150	1 000	100
Adaptation et sécurisation des ouvrages	1 478	1 296	1 688	1 325	1 775	1 175
Total d'investissement biens concédés	3 590	3 830	3 888	5 205	4 775	3 255

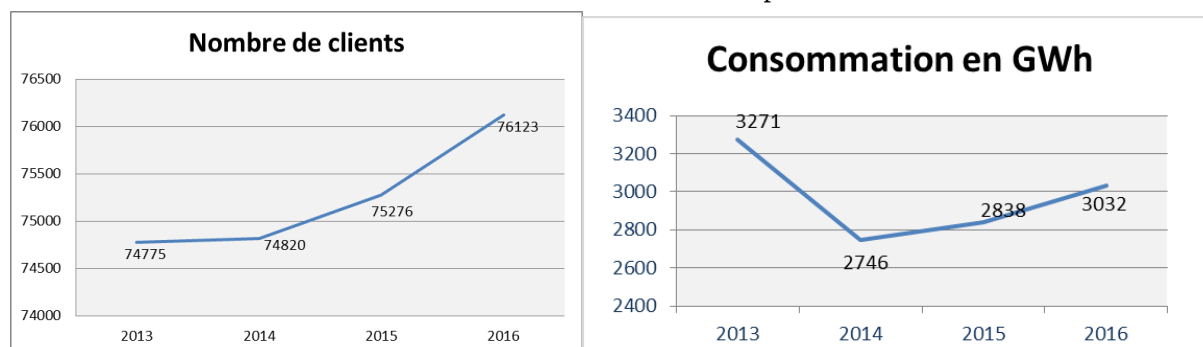
De façon globale, les flux de dépenses d'investissements sont stables entre 2015 et 2016. Par rapport aux d'investissement 2016, les moyens financiers 2017 consacrés au développement des ouvrages vont fortement augmenter avec une nouvelle DSP (La Chapelle Réanville) et un raccordement client à Etrepagny. Plusieurs déplacements d'ouvrage à la demande de tiers sont en cours d'étude par GRDF sur les prochaines années (BHNS à Louviers, contournement d'Evreux...).

Par ailleurs, le nombre de chantiers pour le développement et la modernisation du réseau est quant à lui stable à environ 450 par an sur la période 2014-2016.

4- Les clients et les consommations

GRDF est responsable de l'exploitation du réseau et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

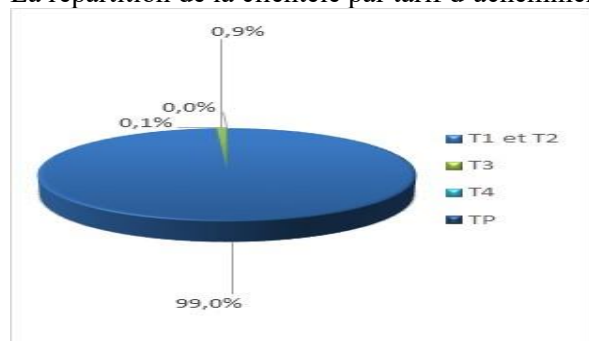
Evolution du nombre de clients et de la consommation en GWh par année :



Dans l'Eure entre 2015 et 2016, la consommation gaz a augmenté de 6.8 % tandis que le nombre de clients a également augmenté de 847 clients. Ainsi sur cette période au niveau national, l'impact climatique montre que les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence égal sont stables alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6 %.

A fin 2016 :

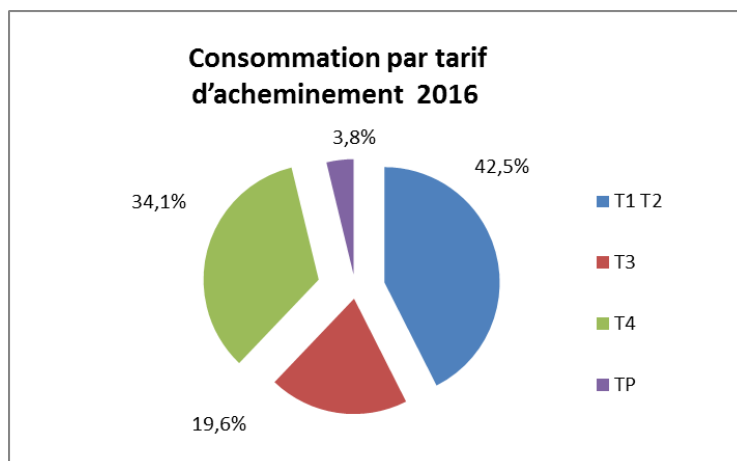
La répartition de la clientèle par tarif d'acheminement est la suivante :



Il y a 5 grandes catégories de tarifs d'acheminement :

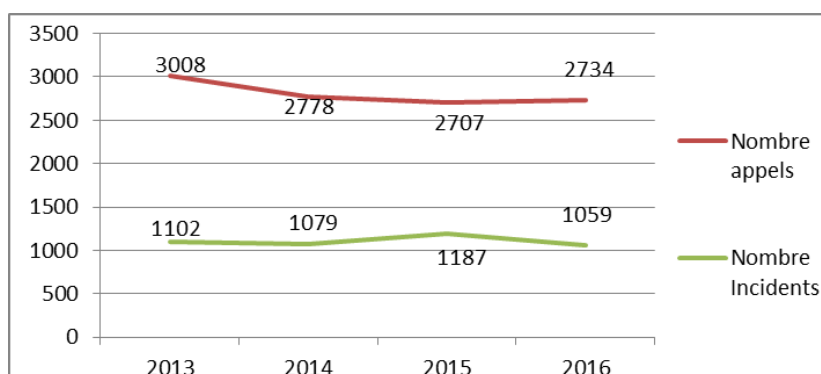
- T1 et T2 : 0 à 300 000 kWh (cuisine/chauffage)
- T3 : 300 à 5 gWh (petites chaufferies, tertiaire, process et industrie)
- T4 : > 5 gWh (gros industriel)
- TP : Tarif proximité réseau transport (gros consommateur)

La répartition de la consommation par tarif d'acheminement en MWh est la suivante :

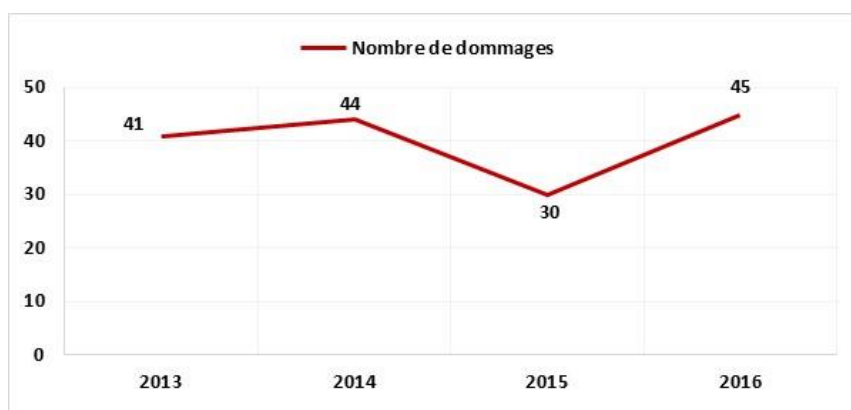


5 - Les résultats de la sécurité

- Le **nombre d'appels de tiers** : Les 2 7734 appels de tiers reçus en 2016 à l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de l'Eure sont classés de la manière suivante :
 - Sécurité gaz : 1 212 appels comprenant les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
 - Dépannage gaz : 1 522 appels comprenant les manques de gaz et autres dépannages.
- Le **nombre d'incidents** : Le nombre total d'incidents ou anomalies survenues sur le territoire de l'Eure est en légère diminution par rapport à l'année dernière. En 2016, il a été de 1059 :



- le **nombre de dommages aux ouvrages de distribution** : le nombre de dommages enregistrés en 2016 est en hausse de 50 % par rapport à 2015. Par contre, nous constatons une diminution des dommages aux ouvrages sur les premiers mois de l'année 2017 dans l'Eure.



- Des actions ont été menées sur le territoire de l'Eure :
 - Plusieurs sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les entreprises ou les collectivités à Evreux.
 - En fin d'année, un forum autour de la thématique sécurité a été organisé à Evreux avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE).
 - Information faite sur les dommages aux ouvrages lors des rendez-vous dans les collectivités.
- Le **suivi des travaux de tiers** sur le département de l'Eure. Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF traite les Déclarations de projet de Travaux (DT) et les Déclarations d'Intervention de Commencement de Travaux (DICT) envoyées par les tiers avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie.

Année	2014	2015	2016
Nombre de DT reçues et traitées	1 248	1 454	1 450
Nombre de DICT reçues et traitées	4 517	5 103	5 014
Dommages lors ou après travaux de tiers	44	30	45
Dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	29	25	40

II- L'EVOLUTION DU RESEAU DE L'EURE 2017/2018/2019

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie). La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement.

Au niveau national, GRDF investit environ 700 millions d'euros par an, un chiffre stable depuis le début des années 2000. Ces investissements se répartissent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers consacré aux dépenses autres (compteurs et systèmes d'information). Celles-ci vont sensiblement augmenter au cours des prochaines années avec le déploiement des 11 millions de compteurs communicants gaz et devraient avoisiner le milliard d'euros en 2019.

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé, mais non encore desservies, afin de raccorder de nouveaux clients ;
- des unités de production de biométhane ;

- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ces investissements peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Energie, comme l'installation d'équipements de télé-surveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements d'adaptation et de modernisation du réseau sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs inducteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage, son âge, la technique de construction et d'assemblage, sa sensibilité à un environnement spécifique mais aussi les opportunités de coordination de voirie ou les déplacements d'ouvrages. Ces investissements concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du réseau exploité par GRDF ;
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur) ;
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains (tramway, métro, etc.), soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients.

III- LES ENJEUX GRDF

1- La sécurité industrielle :

La sécurité industrielle de GRDF s'oriente à partir des thèmes suivants :

- **Le délai d'intervention de sécurité** suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État : Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

**En 2016, Sur le département de l'Eure,
le taux d'interventions en moins de 60 minutes est de 98.63 %**

- **La Procédure Gaz Renforcée (PGR)** se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers. En 2016, GRDF a rencontré le SDIS de L'Eure pour faire un bilan sur les interventions en PGR et la convention PGR. A l'issue de cette rencontre, des sessions de formations de

pompiers dans l'Eure ont été programmées par GRDF, en 2017 s'appuyant sur les retours d'expériences des incidents significatifs.

- **La formation** : En 2016, GRDF s'est mobilisé pour former plus de personnes lors des réunions de sensibilisation, en priorisant les entreprises à l'origine de dommages. Ce qui a permis de former 1065 personnes aux risques gaz pour les travaux à proximité des ouvrages gaz en Normandie. En plus de ces formations, un forum a été organisé à Evreux avec la participation du SIEGE27.
- **L'application du Décret anti-endommagement** est un cadre réglementaire applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.
Depuis 2015, un arrêté renforce le contrôle des compétences des maîtres d'ouvrages et du personnel de travaux intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux enterrés. A compter du 1er janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur après réussite au test de compétences organisé par le ministère de l'Environnement.
- **La surveillance systématique du réseau** : La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR), soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. Ces véhicules sont équipés de capteurs de méthane, dits « barbiches », 10 000 fois plus sensibles que le nez humain. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention. Dans l'Eure, cette surveillance a porté sur 667 km en 2016.
- **Le plan ORIGAZ** : Ce plan permet à GRDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

2- Le réseau : vecteur de performance énergétique

GRDF accompagne les collectivités territoriales dans la transition énergétique :

A l'heure où l'énergie représente un enjeu social, économique et environnemental majeur pour les territoires, **GRDF s'engage pour faire de votre réseau de gaz naturel, un vecteur de la transition énergétique** : SRADDET, PCAET, SCoT, PLU ou d'autres démarches assimilées sur la planification énergétique territoriale, GRDF accompagne les collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective énergétique.

Propriété des collectivités locales, le réseau de gaz naturel se transforme et est disponible à moindre coût pour mettre en œuvre des solutions en faveur de la transition énergétique. Votre réseau gaz est :

- Un allié pour la **maîtrise de l'énergie et la prévention de la précarité** grâce à des équipements énergétiques performants associant le gaz et les énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau...) et au déploiement des nouveaux compteurs communicants Gaz.
- Un **vecteur d'énergies renouvelables**, avec l'injection de **biométhane** et, à terme, d'autres production de gaz verts.
- Une solution de **mobilité durable** contribuant à l'atteinte des objectifs de **réduction des polluants atmosphériques et d'augmentation de la part des EnR dans les transports**, avec le Gaz Naturel Véhicule (GNV et sa version 100% renouvelable le BioGNV).
- Un **réseau complémentaire et interconnecté aux autres réseaux**, pour leur venir en soutien et contribuer au développement des « **smart réseaux** » sur le territoire (**Power to Gas** : stockage d'électricité renouvelable sous forme de gaz vert).

Au plan national, GRDF a proposé un scénario qui permet de répondre à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre à l'horizon 2050 grâce à la diversification des sources énergétiques et à la transformation du réseau de gaz naturel en un réseau vecteur d'énergies renouvelables amené à distribuer 73% de « gaz verts » à l'horizon 2050.

- Le **réseau gazier a la capacité de stocker de grandes quantités d'énergie**, et peut ainsi stocker les excédents de production des énergies renouvelables électriques.
- Grâce à la **méthanisation**, l'alimentation des foyers via le réseau gazier pourrait être en grande partie faite à partir du **biométhane**.
- Le **gaz naturel véhicules** (GNV) ou le biométhane carburant sont utilisés par un nombre croissant de collectivités territoriales, entreprises, etc. pour leur flotte de véhicules utilitaires, leurs bus, leurs véhicules de transport de marchandises
- La **synergie entre les réseaux électrique et gazier** pour atteindre à terme un système énergétique totalement renouvelable est d'ores et déjà possible.

GRDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit l'une des solutions concrètes à la transition énergétique des territoires

PARTIE III : GEDIA

Gedia : Une entreprise de proximité dynamique

Gedia SEML, entreprise locale de distribution depuis 150 ans, propose des services de fourniture et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz à Dreux, ainsi que le gaz aux habitants de 23 communes du Drouais. Gedia est concessionnaire sur tous les territoires desservis. Dans le département de l'Eure, les contrats de concession avec les communes de Saint Georges Motel et Muzy ont été signés en 2001 pour une durée de 30 ans. Le contrat de concession avec la commune de Bois Le Roy a été signé en 2006 également pour une durée de 30 ans.

Un service de dépannage de proximité

Gedia assure un **service d'astreinte 24h/24, 7J/7** en électricité et en gaz dans les communes où elle est concessionnaire. Le service d'accueil téléphonique est externalisé auprès d'un prestataire professionnel (intervention sous 45 minutes après la demande du client).

Un site internet

Dans le cadre d'une dynamique de modernisation des infrastructures de Gedia, le site internet www.gedia-dreux.com évolue. Les clients peuvent visualiser les actualités notamment liées aux travaux en cours, aux nouveaux projets énergétiques et aux évolutions tarifaires. Ils peuvent aussi accéder à un espace sécurisé et personnel.

Les aides fournies à nos clients

Pour participer à la lutte contre l'exclusion et éviter que les clients les plus démunis financièrement se voient privés d'énergie domestique, Gedia a mis en place un service « solidarité énergie ». Un fond départemental, alimenté notamment par les fournisseurs d'énergie, permet d'intervenir dans ces situations. Suite au décret n°2012-309 du 6 Mars 2012 relatif au TSS, Gedia a mis en place une automatisatisation des données permettant le traitement du tarif social de solidarité du gaz.



I- LES RESEAUX

1- Le patrimoine

Les réseaux de desserte des communes de Saint Georges Motel et Muzy ont été construits en 2002 et celui de Bois Le Roy en 2006, les réseaux sont neufs et les dessertes sont réalisées en gaz naturel MPB 4 bars pour Saint Georges Motel et Muzy, et en gaz propane réseau 1,5 bars pour Bois le Roy, cependant, le réseau est en technique MPB 4 bars. Tous les réseaux sont en Polyéthylène (PE).

➤ Inventaire des réseaux

Ouvrages Concédés (longueur en mètres)	2014	2015	2016
Bois le Roy	4406	4406	4543
Muzy	9030	9030	9030
Saint Georges Motel	6451	6451	6451

Pour les communes de Muzy et Saint Georges Motel, le linéaire est stable de 2015 à 2016 puisqu'aucune extension n'a été réalisée. Aucune extension de réseau n'a été réalisée dans la commune de Bois le Roy, cependant la mise à jour des données au niveau du service cartographie ont permis de mettre à jour la longueur du réseau.

2- Les clients actifs et les consommations

	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Bois le Roy			
Nombre de clients	28	29	29
Consommation en kWh	333 742	479 807	486 193
Muzy sur Eure			
Nombre de clients	122	124	123
Consommation en kWh	2 313 292	2 708 705	2 730 063
Saint Georges Motel			
Nombre de clients	155	151	153
Consommation en kWh	3 329 216	3 730 542	3 737 254

Les variations de consommation sont légèrement à la hausse cette année.

3- Les investissements réalisés

	Année 2014		Année 2015		Année 2016	
Bois le Roy						
Branchements	679 €	1	0 €	0	0 €	0
Extensions	34 431 €	700 m	0 €	0 m	0 €	0 m
Muzy sur Eure						
Branchements	0 €	0	0 €	0	0 €	0
Extensions	0 €	0 m	0 €	0 m	0 €	0 m
Saint Georges Motel						
Branchements	1 112 €	1	0 €	0	0 €	0
Extensions	0 €	0 m	0 €	0 m	0 €	0 m

Aucun investissement n'a été réalisé en 2016.

4- Dépenses de maintenance du réseau en €

Commune	2014	2015	2016
Bois le Roy	198	422	452
Muzy	507	817	970
Saint Georges Motel	462	598	761

Les actions de maintenance également réalisées sur l'ensemble des communes desservies par Gedia sont notamment :

- Le contrôle des réseaux et la recherche de fuite par véhicule VSR (Véhicule de recherche systématique des fuites réseau).
- L'entretien des branchements.
- La vérification Périodique d'Etalonnage des comptages. Ces remplacements de compteurs sont réalisés suivant une périodicité normative.
- La protection cathodique pour les réseaux en acier (mesure et maintenance).
- La maintenance des vannes de réseau, le contrôle de fonctionnement.

5- Les résultats liés à la politique de sécurité

La surveillance du réseau

Tous les ans, le service gaz effectue une surveillance du réseau avec un véhicule dédié à ce type d'analyse. Cette campagne de surveillance s'est déroulée sur une semaine, du 06/06/16 au 10/06/16 sur 223.5 km.

Aucune fuite n'a été relevée lors des investigations concernant les 3 communes.

Action de prévention

Dans un souci d'efficacité, Gedia propose un diagnostic qualité gaz des installations intérieures. A l'issue du contrôle de l'installation, un rapport et des recommandations sont fournis au client. Pour améliorer la sécurité, ce service est proposé également à demi-tarif systématiquement pour les installations en arrêt de fonctionnement supérieur à 6 mois. L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

Plan ORIGAZ

Ce plan est destiné à mettre rapidement en place une organisation qui permettra de limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

En cas de déclenchement du plan Origaz, la majeure partie des ressources humaines et/ou matérielles de l'entreprise sont mobilisées pour faire face à l'incident et remettre aussi rapidement que possible le réseau en situation normale d'exploitation.

Les dépannages et appels d'urgence

Dans le cadre de la gestion des appels d'urgence et de dépannage gaz, nous traçons tous les appels (article 17 du 13 juillet 2000). Seules les agressions sur ouvrage gaz avec fuite donnent lieu à la rédaction d'un constat contradictoire transmis à la DREAL.

Fuites de gaz - Agressions des ouvrages

Aucune agression d'ouvrage constatée sur les 3 communes de l'Eure.

Suivi de l'activité DT/DICT entre 2015 et 2016

La gestion des DT et DICT s'effectue avec le portail web www.DICT.fr. Depuis 2015, nous constatons une augmentation de 25% de l'ensemble, DT/DICT conjointes et DICT depuis la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Nous constatons une nette augmentation du nombre de DT entre 2015 et 2016. En effet, il nous avons enregistré une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente. Le délai moyen pour répondre à un DT/DICT est de 1 jour et le délai maximum enregistré est de 7 jours.

Voici les déclarations qui recensent les travaux à proximité des ouvrages dans les 3 communes du SIEGE 27 :

Année 2016	ATU	DT	DT/DICT conjointe	DICT
Bois le Roy	0	1	3	9
Muzy sur Eure	3	1	1	5
Saint Georges Motel	1	1	4	2

II- L'EVOLUTION DU RESEAU

1- Bilan 2016

Travaux de renouvellement 2016 (Pose, dépose, commune, linéaire) - Sans objet

Travaux d'extension 2016 - Sans objet

Travaux de sécurisation 2016 - Sans objet

2- Le programme travaux 2015/2016

Programme global d'investissement 2016 : Sans objet

3- Projet 2017

Gedia n'a pas programmé de travaux à ce jour sur le département de l'EURE.

III- LES ENJEUX

Dans le contexte d'ouverture des marchés de l'énergie, tel que l'envisagent les pouvoirs publics, la Direction de Gedia souhaite mobiliser l'ensemble de ses forces sur le développement des relais de croissance pour pérenniser l'entreprise. En accélérant les actions déjà engagées et en renforçant notre démarche qualité au plus près des acteurs, nous nous concentrerons sur le développement de la production, la promotion commerciale et le développement de nouvelles offres de services. Nous maintiendrons nos ouvrages afin de garantir la qualité et la continuité de fourniture à l'ensemble de nos clients et nos autorités concédantes. Nous continuerons à renforcer et valoriser nos atouts de proximité par l'écoute, la réactivité, la disponibilité et le professionnalisme, dans le but de satisfaire nos clients.

Nous respecterons les exigences réglementaires, administratives et techniques, applicables aux activités de notre société. Toutes ces actions seront suivies et réalisées en s'appuyant sur une démarche qualité forte et partagée dans un souci d'amélioration continue.

- Les enjeux spécifiques sur les concessions de l'Eure :

La densification des réseaux.

Globalement les concessions ne sont pas rentables, pour certaines parce que le linéaire construit est supérieur au minimum requis pour assurer la rentabilité sans participation des tiers. Pour d'autres, parce que la consommation moyenne constatée n'est pas conforme à la consommation prévisionnelle annoncée par les clients, malgré une augmentation remarquable cette année. La commune de Bois Le Roy, dont la concession est récente est à ce jour toujours très déficitaire.

PARTIE IV : ANTARGAZ

I- LES RESEAUX

1- Les points clés de la concession

ANTARGAZ est présent en distribution publique de gaz sur le département de l'Eure au travers de 4 contrats de concession, signés le :

- 10 janvier 2005, pour la commune de Boisse-le-Chatel,
- 13 décembre 2006, pour les 7 communes de Bourneville, Claville, La Haye Malherbe, Montaure, Muids, Routot, et Tourville la Campagne,
- 15 décembre 2009, pour les communes de Cormeilles, Quillebeuf et Saint Aubin sur Quillebeuf,
- 08 juillet 2016, pour la commune d'Hondouville.

Le contrat de concession signé en 2005 a été une première nationale. C'est le premier contrat de Délégation de Service Public de distribution de gaz propane signée par un opérateur privé au niveau national depuis l'ouverture du marché de la distribution de gaz.

A ce jour, les 12 communes sont concédées et 11 sont alimentées en gaz propane sur département.

2- Le patrimoine

Depuis 2005, ANTARGAZ a réalisé et mis en exploitation 17.7 Km de réseau de distribution publique de gaz propane sur le département de l'Eure.

Ce linéaire de réseau permet de desservir 444 points de raccordements (PCE) pour 442 branchements.

Communes	2013 (en m)	2014 (en m)	2015 (en m)	2016 (en m)
- BOISSEY LE CHATEL	3 380	3 380	3 380	3 380
- BOURNEVILLE	2 927	2 927	2 927	2 927
- TOURVILLE LA CAMPAGNE	1 520	1 520	1 520	1 520
- ROUTOT	1947	1947	1947	1947
- MUIDS	615	615	615	615
- MONTAURE	1477	1477	1477	1477
- LA HAYE MALHERBE	250	250	250	250
- CLAVILLE	1124	1124	1124	1124
- CORMEILLES	2096	2096	2096	2096
- QUILLEBEUF SUR SEINE	1770	1770	1770	1770
- ST AUBIN SUR QUILLEBEUF	628	628	628	628
Total	17 734	17 734	17 734	17 734

3- Les investissements réalisés en 2016

Pour rappel, les distributions publiques réalisées par ANTARGAZ sur le département de l'Eure depuis 2005 représentent un investissement net cumulé de 1 960 k€. Sur l'année 2016, il n'y a pas eu d'investissement.

4- Les clients et les consommations

Au 31 décembre 2016, ANTARGAZ comptait 246 usagers sur ses réseaux.

Pour 90% d'entre eux, il s'agit de clients résidentiels. Les 10% restants se répartissent sur des collectivités (Mairie, école, ...) et des artisans ou professionnels.

Les consommations de gaz en 2016 représentent 4,7 GWh, réalisées à 59% par la clientèle résidentielle et à 41% par les collectivités et professionnels.

5- Les résultats liés à la politique de sécurité

ANTARGAZ n'a recensé aucun incident sur ses réseaux en 2016.

En matière de sécurité, ANTARGAZ s'est déclaré au guichet unique INERIS, et y a renseigné les longueurs des ouvrages qu'il exploite.

Concernant la déclaration des plans et leur précision, ANTARGAZ se conforme aux dispositions légales reprises dans le Code de l'Environnement (Livre V, Titre V, Chapitre IV), et l'arrêté du 15 février 2012 pris en application.

L'inscription d'ANTARGAZ au portail DICT.fr a permis de mieux faire connaître, aux entreprises réalisant des travaux, l'existence d'ANTARGAZ en tant qu'exploitant d'ouvrages enterrés, réduisant ainsi le risque d'accidents liés à la méconnaissance de la présence d'un réseau.

DICT.fr est le plus gros acteur sur le marché d'aide à l'émission et à la réponse aux DICT, augmentant par ailleurs la visibilité d'ANTARGAZ.

A ce jour, ANTARGAZ n'a pas constaté de dysfonctionnement dans l'utilisation de ce portail, que ce soit pour la réception des demandes ou la réponse qui est adressée.

A titre d'information, ANTARGAZ a recensé en 2016 : **15 DT, 62 DICT, 44 DT/DICT conjointes et 16 ATU.**

Enfin, conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000, ANTARGAZ contrôle et surveille ses réseaux. La périodicité de ces contrôles est aujourd'hui annuelle sur l'ensemble des réseaux construits.

En 2015 et suite à ces contrôles, aucune fuite n'a été détectée sur le linéaire de réseau contrôlé.

6- La satisfaction des clients

ANTARGAZ n'a pas réalisé d'enquête de satisfaction relative à la distribution publique de gaz auprès des usagers en 2016.

Cependant, les retours obtenus auprès du service clients sont satisfaisants.

II- L'EVOLUTION DU RESEAU

➤ Le programme travaux 2017 / 2018

Le principal programme d'investissement d'ANTARGAZ sur le département de l'Eure en 2017 est la desserte de la nouvelle concession d'HONDOUVILLE représentant un investissement prévisionnel de travaux de 100 000 € pour environ 900 mètres de réseau en premier établissement. Les travaux auront lieu fin 2017, début 2018.

Concernant le développement des réseaux existants, ANTARGAZ a deux projets connus à ce jour :

- BOURNEVILLE pour un raccordement d'un particulier,
- BOURNEVILLE pour le raccordement éventuel d'un COLLEGE.

- CORMEILLES pour le raccordement de 7 logements SILOGE.
- CORMEILLES pour le raccordement d'un particulier
- ROUTOT pour le raccordement d'un particulier

Des rencontres annuelles organisées avec les élus des communes en concession, sont engagées pour développer les réseaux de distribution.

III- LES ENJEUX

ANTARGAZ propose aux communes rurales, clientes et partenaires historiques, l'accès au gaz en réseau. Aujourd'hui encore, 2/3 des communes sont toujours en attente du gaz en réseau.

ANTARGAZ souhaite poursuivre l'accompagnement du SIEGE 27 dans de nouveaux projets qui participent à l'aménagement du territoire du département.

Les réalisations d'ANTARGAZ sur le département de l'Eure confirment la volonté d'ANTARGAZ de poursuivre le développement de ses réseaux de gaz, avec une offre complète, en mettant le service public à la portée du plus grand nombre en distribuant la molécule la plus adaptée à chaque situation :

- GAZ NATUREL
- GAZ NATUREL & PROPANE pour des communes étendues
- PROPANE si la commune est trop éloignée des réseaux de gaz naturel

PARTIE V : FINAGAZ

En préambule, il convient de préciser les changements concernant la société FINAGAZ. Pour rappel, en mai 2016 le Groupe TOTAL a cédé sa filiale TOTALGAZ à UGI France qui l'a rebaptisé FINAGAZ. UGI France possédait déjà la société ANTARGAZ.

Fin 2016, les équipes de FINAGAZ ont rejoint celles d'ANTARGAZ à Courbevoie et au 31 mars 2017 ANTARGAZ a absorbé FINAGAZ. Ces deux sociétés ne forment donc plus qu'une sous le nom d'ANTARGAZ FINAGAZ.

Pour plus de lisibilité du document cette année, il convient de conserver les deux parties ANTARGAZ et FINAGAZ.

I- LES RESEAUX

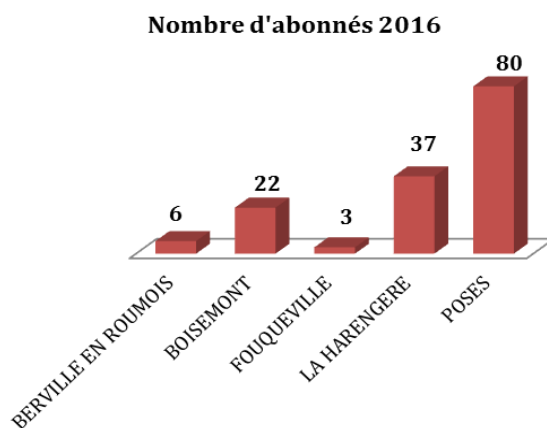
FINAGAZ est titulaire d'un contrat de concession dans le département de l'Eure depuis la dernière procédure de délégation de service publique. Le contrat a été signé en décembre 2009 pour l'alimentation de 5 communes en gaz propane.

1- Le patrimoine

FINAGAZ a réalisé et mis en exploitation 9.6 Km de réseau de distribution publique de gaz propane sur le département de l'Eure.

Communes	2014 (en m)	2015 (en m)	2016 (en m)
BERVILLE EN ROUMOIS	752	752	752
BOISEMONT	1 484	1 481	1 481
FOUQUEVILLE	284	284	284
LA HARENGERE	3 220	3 220	3 220
POSES	3 870	3 902	3 902
TOTAL	9 610	9 639	9 639

Ce linéaire de réseau permet de desservir 142 abonnés pour 176 raccordements. La différence correspondant aux raccordements seuls pour lesquels le client n'a pas encore souscrit d'abonnement. Le ratio d'ouverture de compteur suite à raccordement est à 87% en moyenne environ pour l'ensemble des communes desservies.



2- Les investissements 2016

Extension :

Aucune extension.

Densification :

2 branchements ont été réalisés pour un montant de 4 550 € dans le cadre des opérations de densification.

Pour favoriser la densification régulière des réseaux existants, FINAGAZ prévoit de développer sur chaque commune des actions de communications.

3- Les clients et les consommations

Au 31 décembre 2016, FINAGAZ comptait 148 usagers sur ses réseaux, soit 12 clients de moins par rapport à l'an dernier.

Les consommations de gaz en 2016 représentent 2,76 GWh.

4- Les résultats liés à la politique de sécurité

Programme de maintenance préventive : Les réseaux font l'objet d'un contrôle annuel ou d'une inspection périodique.

La Direction des Installations en Clientèle de Finagaz est en charge de ces contrôles. Ils sont réalisés en collaboration avec nos prestataires.

Le contrôle annuel consiste en un contrôle visuel, contrôle du bon fonctionnement matériel et d'une recherche de fuite des organes visibles (Stockage, poste de détente, coffrets, compteurs).

Il concerne le réseau principal ainsi que les réseaux secondaires.

Surveillance des réseaux :

FINAGAZ organise les opérations de la manière suivante :

- la plate-forme téléphonique du numéro d'urgence gaz 0 800 08 24 24 est gérée directement par FINAGAZ en semaine de 08h00 à 18h00. En dehors de ces périodes, les appels sont réceptionnés par un sous-traitant (la société Mondial Assistance). Après analyse de ces appels, une demande d'intervention spécifique est envoyée à l'entreprise SPIE en astreinte qui doit intervenir sur le terrain.

- Les agents d'astreinte et d'intervention pour la région HAUTE NORMANDIE sont des personnels de la société SPIE. FINAGAZ veille à sélectionner des sous-traitants dont les compétences sont reconnues dans les domaines concernés. Ces compétences sont vérifiées lors des contrôles des activités de prestataires.

A cet effet FINAGAZ reçoit du prestataire les certificats d'habilitation et de qualification des intervenants. Le prestataire met à la disposition de FINAGAZ les certificats d'aptitude à jour des intervenants extérieurs relatifs aux opérations d'urgence.

5- Les objectifs de moyens et longs termes de FINAGAZ :

ANTARGAZ FINAGAZ souhaite poursuivre, en partenariat avec le SIEGE, le développement des réseaux de gaz propane dans de nouvelles communes rurales de l'EURE.

ANTARGAZ FINAGAZ mesure l'importance de ces projets pour le déploiement économique de ces communes et pour l'aménagement du territoire du département de l'EURE.

Les réussites des réseaux de premiers établissements enregistrées dans les 5 communes alimentées par dans l'EURE à ce jour permettent d'envisager des actions de densifications et d'extensions dans les années à venir.

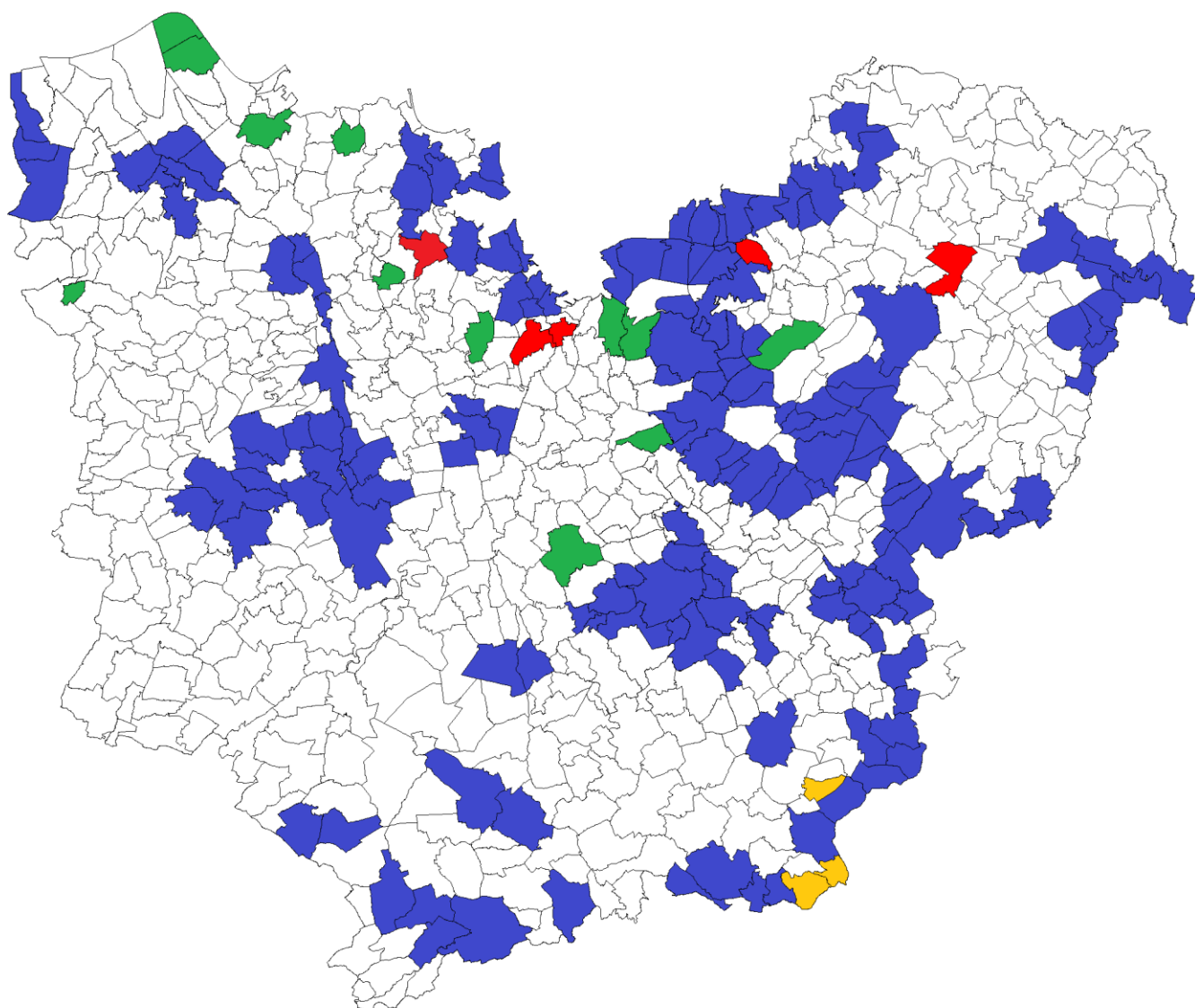
II- L'EVOLUTION DU RESEAU

➤ Le programme travaux 2017/2018

Pas de travaux prévus à ce jour sur le département de l'EURE.

ANNEXES

- Carte des communes desservies



- Liste des communes desservies en gaz dans le département de l'Eure

Commune	Type de gaz	Concessionnaire
ACQUIGNY	Naturel	GRDF
AIGLEVILLE	Naturel	GRDF
ALIZAY	Naturel	GRDF
AMFREVILLE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
ANDE	Naturel	GRDF
LES ANDELYS	Naturel	GRDF
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	Naturel	GRDF
ARNIERES-SUR-ITON	Naturel	GRDF
AUBEVOYE	Naturel	GRDF
AULNAY-SUR-ITON	Naturel	GRDF
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	Naturel	GRDF
LES BARILS	Naturel	GRDF
BEAUMONTEL	Naturel	GRDF
BEAUMONT-LE-ROGER	Naturel	GRDF
BERNAY	Naturel	GRDF
BERNOUVILLE	Naturel	GRDF
BERVILLE EN ROUMOIS	Propane	TOTALGAZ
BEUZEVILLE	Naturel	GRDF
BEZU-SAINT-ELOI	Naturel	GRDF
BOIS ARNAULT	Naturel	GRDF
BOISEMONT	Propane	TOTALGAZ
BOIS LE ROY	Propane	GEDIA
BOISSEY LE CHATEL	Propane	ANTARGAZ
LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
BOSC-BENARD-CRESCY	Naturel	GRDF
BOSGOUET	Naturel	GRDF
LE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS	Naturel	GRDF
BOUAFLES	Naturel	GRDF
BOURG ACHARD	Naturel	GRDF
BOURGTHEROULDE-INFREVILLE	Naturel	GRDF
BOURNEVILLE	Propane	ANTARGAZ
BOURTH	Naturel	GRDF
BRETEUIL	Naturel	GRDF
BREUILPONT	Naturel	GRDF
BRIONNE	Naturel	GRDF
BUEIL	Naturel	GRDF
CAILLY SUR EURE	Naturel	GRDF
CARSIX	Naturel	GRDF
CAUMONT	Naturel	GRDF
CAORCHES ST NICOLAS	Naturel	GRDF
CHAIGNES	Naturel	GRDF
CHAMPENARD	Naturel	GRDF
CHAPELLE REANVILLE (LA)	Naturel	GRDF
CHARLEVAL	Naturel	GRDF
CHÂTEAU SUR EPTE	Naturel	GRDF
CIERREY	Naturel	GRDF
CLAVILLE	Propane	ANTARGAZ

CONCHES EN OUCHE	Naturel	GRDF
CONDE-SUR-ITON	Naturel	GRDF
CORMEILLES	Propane	ANTARGAZ
COURCELLES-SUR-SEINE	Naturel	GRDF
LA COUTURE-BOUSSEY	Naturel	GRDF
CRIQUEBEUF-SUR-SEINE	Naturel	GRDF
CROISY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
LA CROIX-SAINT-LEUFROY	Naturel	GRDF
CROSVILLE-LA-VIEILLE	Naturel	GRDF
CROTH	Naturel	GRDF
LES DAMPS	Naturel	GRDF
DANGU	Naturel	GRDF
DOUAINS	Naturel	GRDF
DOUVILLE-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
ECARDENVILLE SUR EURE	Naturel	GRDF
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	Naturel	GRDF
ETREPAGNY	Naturel	GRDF
EVREUX	Naturel	GRDF
EZY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
FAINS	Naturel	GRDF
FAUVILLE	Naturel	GRDF
FIQUEFLEUR EQUAINVILLE	Naturel	GRDF
FLEURY-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
FONTAINE-BELLENGER	Naturel	GRDF
FONTAINE-HEUDEBOURG	Naturel	GRDF
FONTAINE-L'ABBE	Naturel	GRDF
FONTAINE-LA-SORET	Naturel	GRDF
FOUQUEVILLE	Propane	TOTALGAZ
FRESNE (LE)	Naturel	GRDF
GADENCOURT	Naturel	GRDF
GAILLON	Naturel	GRDF
GARENNES-SUR-EURE	Naturel	GRDF
GASNY	Naturel	GRDF
GISORS	Naturel	GRDF
GIVERNY	Naturel	GRDF
GLOS-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
GOUPILLIERES	Naturel	GRDF
GRAVIGNY	Naturel	GRDF
GUERNY	Naturel	GRDF
GUICHAINVILLE	Naturel	GRDF
LA HARENGERE	Propane	TOTALGAZ
LA HAYE-LE-COMTE	Naturel	GRDF
LA HAYE MALHERBE	Propane	ANTARGAZ
HEUDEBOUVILLE	Naturel	GRDF
HEUDREVILLE-SUR-EURE	Naturel	GRDF
LA HEUNIERE	Naturel	GRDF
HONDOUVILLE	Propane	ANTARGAZ
HONGUEMARE GUENOUVILLE	Naturel	GRDF
HUEST	Naturel	GRDF
IGOVILLE	Naturel	GRDF

INCARVILLE	Naturel	GRDF
IVRY-LA-BATAILLE	Naturel	GRDF
LAUNAY	Naturel	GRDF
LERY	Naturel	GRDF
LOUVIERS	Naturel	GRDF
LA MADELEINE-DE-NONANCOURT	Naturel	GRDF
MANDRES	Naturel	GRDF
MANNEVILLE-LA-RAOULT	Naturel	GRDF
MANNEVILLE-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
LE MANOIR	Naturel	GRDF
MARCILLY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
MARTOT	Naturel	GRDF
MENILLES	Naturel	GRDF
MENNEVAL	Naturel	GRDF
MESNIL-SUR-L'ESTREE	Naturel	GRDF
MONTAURE	Propane	ANTARGAZ
MONTFORT-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
MUIDS	Propane	ANTARGAZ
MUZY SUR EURE	Naturel	GEDIA
NASSANDRES	Naturel	GRDF
NEAUFLES-SAINT-MARTIN	Naturel	GRDF
LE NEUBOURG	Naturel	GRDF
NONANCOURT	Naturel	GRDF
NORMANVILLE	Naturel	GRDF
NOYERS	Naturel	GRDF
PARVILLE	Naturel	GRDF
PACY-SUR-EURE	Naturel	GRDF
PERRIERS-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
PINTERVILLE	Naturel	GRDF
PITRES	Naturel	GRDF
PLASNES	Naturel	GRDF
PONT-AUDEMER	Naturel	GRDF
PONT-AUTHOU	Naturel	GRDF
PONT-DE-L'ARCHE	Naturel	GRDF
PONT-SAINT-PIERRE	Naturel	GRDF
PORT-MORT	Naturel	GRDF
POSES	Propane	TOTALGAZ
PREY	Naturel	GRDF
PULLAY	Naturel	GRDF
QUILLEBEUF SUR SEINE	Propane	ANTARGAZ
RADEPONT	Naturel	GRDF
ROMILLY-SUR-ANDELLE	Naturel	GRDF
ROUTOT	Propane	ANTARGAZ
RUGLES	Naturel	GRDF
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	Naturel	GRDF
SAINT-AQUILIN-DE-PACY	Naturel	GRDF

SAINT-AUBIN-LE-VERTUEUX	Naturel	GRDF
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON	Naturel	GRDF
SAINT AUBIN SUR QUILLEBEUF	Propane	ANTARGAZ
SAINTE-BARBE-SUR-GAILLON	Naturel	GRDF
SAINT-ETIENNE-DU-VAUVRAY	Naturel	GRDF
SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY	Naturel	GRDF
SAINT GEORGES MOTEL	Naturel	GEDIA
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
SAINT-GERMAIN-VILLAGE	Naturel	GRDF
SAINT-JUST	Naturel	GRDF
SAINT-MARCEL	Naturel	GRDF
SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE	Naturel	GRDF
SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE	Naturel	GRDF
SAINT-OUEN-DU-TILLEUL	Naturel	GRDF
SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-D'AUTILS	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DES-FLEURS	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DU-BOSGUERARD	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY	Naturel	GRDF
SAINT-PIERRE-LA-GARENNE	Naturel	GRDF
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	Naturel	GRDF
LA SAUSSAYE	Naturel	GRDF
SERQUIGNY	Naturel	GRDF
LE THUIT-ANGER	Naturel	GRDF
LE THUIT-SIGNOL	Naturel	GRDF
TILLIERES-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
TOURVILLE LA CAMPAGNE	Propane	ANTARGAZ
TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER	Naturel	GRDF
TOUTAINVILLE	Naturel	GRDF
VALAILLES	Naturel	GRDF
LE VAL-DAVID	Naturel	GRDF
VERNEUIL-SUR-AVRE	Naturel	GRDF
VERNON	Naturel	GRDF
VESLY	Naturel	GRDF
LE VIEIL-EVREUX	Naturel	GRDF
VIEUX VILLEZ	Naturel	GRDF
VIRONVAY	Naturel	GRDF
VITOT	Naturel	GRDF
VAL-DE-REUIL	Naturel	GRDF
LE VAUDREUIL	Naturel	GRDF

- Liste des travaux GRDF

Investissements réalisés et mise en service en 2016 :

Les investissements concourent au développement à l'adaptation et à la modernisation du réseau de distribution.

Ils se déclinent de la manière suivante :

- Développement du réseau :

Essentiellement les extensions et la densification (réseau et branchements),

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de rentabilité des investissements (Bénéfice sur Investissement (B/I), défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est atteint.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent à construire de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire de la concession non encore desservies.

- Adaptation et modernisation du réseau

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GRDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes prévisionnels d'investissements de GRDF sont définis sur la base des objectifs suivants :

- améliorer la fiabilité et la disponibilité du réseau,
- optimiser les conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires,
- renforcer les capacités de transit du réseau pour faire face à l'accroissement de la demande.

Dans les tableaux ci-après, vous trouverez les travaux d'investissement de mises en service à fin 2016, ainsi que les prévisions de travaux les plus importants pour 2017/2018 en adaptation et modernisation du réseau.

Ce dernier tableau ne tient nullement compte des extensions du réseau de distribution à venir car celles-ci ne sont actuellement pas connues, ou en cours d'analyse par nos services, et d'autres affaires tels que les compteurs communicants, les branchements neufs, les renouvellements de branchements en astreinte.... Toutefois, toute demande respectant le critère de rentabilité économique sera réalisée sans limite budgétaire.